

DANS LE CANTAL

SÉNATEUR Face à la presse cantalienne, Bernard Delcros a présenté ses satisfactions, ses espoirs et ses propositions pour un développement des territoires ruraux dans une période qui leur est favorable.

Bernard Delcros, plus convaincu que jamais d'un poids de la ruralité qui se renforce

Voyons le verre à moitié plein. La crise sanitaire aura eu le mérite de replacer la ruralité au centre des débats. Le sénateur du Cantal, Bernard Delcros, qui fait de la défense de la ruralité le fil rouge de toutes ses actions et propositions, n'imagine pas un simple effet de mode. Il y voit plutôt un mouvement de fond accéléré ces deux dernières années. Il est d'autant plus confiant en l'avenir, qu'il note des avancées au bénéfice de ces territoires, notamment dans la loi de Finances 2022, même si c'est "un éternel combat" et qu'évidemment, il espère que "les collectivités aient toujours davantage de moyens pour concrétiser leurs ambitions".

Plus de moyens

Lors d'un point annuel avec la presse locale, Bernard Delcros liste ces frémissements positifs, à commencer par la fameuse DETR (dotation d'équipement aux territoires ruraux) extrêmement sollicitée par les collectivités cantaliennes. Même à enveloppe constante, grâce à un principe de péréquation, le département y gagne : + 3 % l'an dernier ; encore + 3 % en 2022 pour atteindre les 11,8 M€. "Pour mémoire, elle était de 5,5 M€ en 2014", relève le sénateur. Pour la Dsil (dotation de soutien à l'investissement local), c'est l'enveloppe globale nationale qui a été très largement revue à la hausse : "Elle passe de 570 M€ en 2021 à 873 M€ cette année." En outre, les contrats passés avec le Département ou la Région seront reconduits. Sur le volet fonctionnement, les nouvelles livrées par l'élu cantalien



Le sénateur réclame à l'État davantage de confiance accordée aux collectivités locales rurales.

sont aussi encourageantes, avec 190 M€ supplémentaires de dotation globale de fonctionnement (DGF) issus - là encore - de la péréquation des territoires et dont toutes les municipalités du Cantal vont bénéficier. Cerise sur le gâteau, un coup de pouce complémentaire devrait profiter à une cinquantaine de villages cantaliens, suite à la création d'une "dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et la valorisation des aménités rurales" (voir le détail ci-dessous).

Même les récentes évolutions fiscales se sont avérées gagnantes pour les collectivités. Depuis l'an dernier, les intercommunalités et

les Départements perçoivent une quote-part de TVA en compensation des produits de la taxe d'habitation pour les premières et de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les seconds. Or, les recettes issues de la TVA ont grimpé de 6 %, en faisant une dotation dynamique, portée par la croissance, et dont on peut supposer une progression chaque année. Fort de tous ces indicateurs, Bernard Delcros adresse un message aux exécutifs des collectivités locales : "La loi de Finances 2022 comporte de réelles avancées en offrant plus de moyens pour faire avancer nos territoires. C'est le bon moment pour donner un coup d'accélérateur : l'environnement y est favorable."

Urbanisme différencié

Pour autant, tout n'est pas rose dans le tableau dépeint par le parlementaire cantalien. À l'État, il demande de faire encore davantage confiance aux territoires ruraux et au rôle qu'ils ont à jouer. La relocalisation d'emplois publics - comme ce sera le cas à Aurillac de 43 agents de la Direction générale des finances - est une excellente idée qui, selon lui, doit absolument se généraliser. Et de prendre l'exemple de services de l'Office national des forêts basés... dans des métropoles. Bernard Delcros réclame également que soit donné un "coup de booster" sur les infrastructures qu'elles soient ferroviaires, routières (en n'imposant pas de transferts de compétences) et en promettant aucun retard sur les avancées numériques à venir.

"Il faut aussi desserrer l'étau des contraintes", martèle le sénateur. Il y a la théorie et la réalité des territoires. La solution passe par davantage de confiance (et donc de pouvoir) donné aux élus locaux.

Que ce soit pour le choix ou non de l'implantation d'éoliennes qui devrait revenir aux conseils municipaux légitimement élus, au transfert ou non de la compétence eau aux intercommunalités, etc. L'exemple le plus parlant demeure évidemment celui de l'urbanisme avec des principes édictés, totalement inadaptés.

"Pratiquement tous les maires font part d'une difficulté à construire, là où nous avons besoin de garder nos jeunes et d'attirer de nouvelles familles. On doit pouvoir à la fois rénover le bâti existant des bourgs et proposer à ceux qui ont fait le choix de s'installer à la campagne pour avoir un bout de terrain, de pouvoir faire construire." Et le sénateur de préciser : "J'entends l'argument de l'artificialisation des terres. Mais on n'en est pas à remettre en péril l'activité agricole."

LIBRE ET INDÉPENDANT

■ Au Sénat, Bernard Delcros siège dans le groupe de l'Union centriste (UC) auquel appartiennent des élus UDI, Modem ou, comme lui, indépendant des partis politiques. Pour autant, le sénateur du Cantal stipule qu'il parrainera bien un candidat, sans, pour l'heure (le 18 février), en révéler le nom. Un profil pourrait se dessiner : "Il faut qu'il fasse preuve d'équité sociale et territoriale, qu'il ait la stature de gouverner la France et qu'il agisse à l'étranger dans l'intérêt du pays et de l'Europe", glisse Bernard Delcros. Il précise que son choix sera dicté par celui dont il aura la certitude d'obtenir "de sa part et de ses équipes, les meilleurs résultats en faveur de la ruralité". En 2017, sa préférence allait à Emmanuel Macron.

A contrario, si on ne permet pas l'installation de nouvelles familles, ce sera difficile pour le renouvellement des générations."

R. SAINT-ANDRÉ



IRM sanflorain : le parlementaire revendique sa part dans le succès de l'opération. "Promesse tenue", écrit en manuscrit le Premier ministre dans une réponse au sénateur Delcros. Le parlementaire avait en effet interpellé Jean Castex sur la nécessité pour le centre hospitalier de Saint-Flour de bénéficier d'un appareil IRM.

ZONE DE MONTAGNE

Les aménités et la biodiversité reconnues



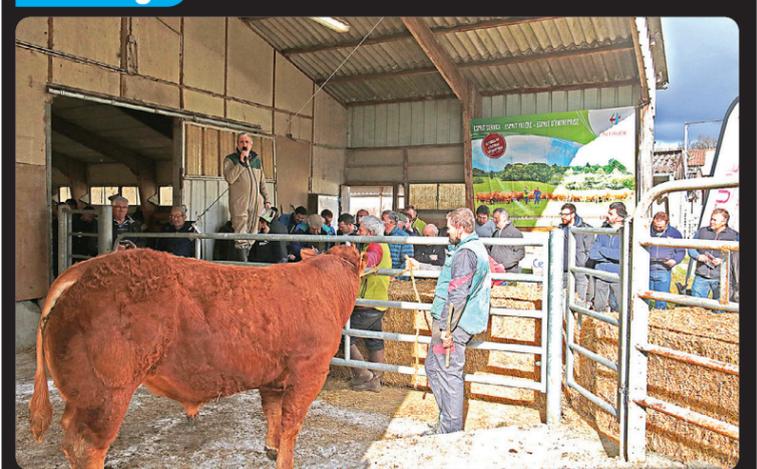
La loi de Finances 2022 prévoit un nouveau dispositif réservé à certaines communes de montagne : une dotation annuelle pour récompenser l'apport de biodiversité et des "aménités rurales". En clair, une reconnaissance de ces territoires pour les bienfaits apportés au pays tout entier par la production d'eau, la captation de carbone, la préservation de paysages, etc. Il s'agit d'une version révisée

et élargie de la dotation "Natura 2000" avec une enveloppe qui a doublé.

Conditions d'éligibilité

Car non seulement sont éligibles les communes qui ont au moins 50 % de leur territoire en zone Natura, mais aussi celles qui sont membres d'un parc naturel régional. De sorte que dans le Cantal, ce sont une cinquantaine de communes qui doivent pouvoir y prétendre. "Des critères qui peuvent se cumuler au bénéfice de douze communes cantaliennes", se réjouit le sénateur Delcros. Il croit à un élargissement à venir du dispositif dont les dotations sont soumises à critères de richesse.

en image



■ Le centre de Monthély à Aurillac a retrouvé l'effervescence des ventes Éleveurs du pays vert vendredi 11 février : 17 reproducteurs à haute valeur génétique étaient proposés par les sélectionneurs limousins du Groupe Altitude. La plupart des taureaux ont été acquis par des éleveurs cantaliens, mais également aveyronnais et corréziens. Le "top price" est revenu à Ringo, un veau proposé par le Gaec Française et Michel Peyrot acquis par le Gaec Miermont à Barriac-les-Bosquets.